
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 avril 2019 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

ABSENCE :

Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Johanne MATTE, Commandante du PDQ 33
Madame Josée REBELLO, Responsable des relations avec les partenaires, Société de transport de Montréal
Monsieur Marc DIONNE, Responsable du projet SRB Pie-IX, Société de transport de Montréal
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 40.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA19 14 0073

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0074**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2019, à 18 h 30**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2019, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, rend hommage à monsieur John Ngoie Benababo, décédé le 12 mars 2019, qui a touché et marqué les gens de la communauté du quartier de Saint-Michel à titre d'agent de participation citoyenne. Elle fournit des informations sur les nombreuses implications de monsieur Ngoie au sein de l'arrondissement. Par ailleurs, elle parle d'un enjeu à l'arrondissement en matière de santé et de sécurité, soit le remplacement du clos de voirie. Elle fournit des informations à l'effet que la Ville-centre pourrait fournir du financement pour implanter une nouvelle cour de voirie moderne et qu'il faut en déterminer le site. Elle ajoute toujours prendre en compte la sécurité des employés et la qualité de vie des citoyens dans les divers dossiers. Une demande est faite aux services concernés de procéder à une évaluation d'un site en examinant tous les éléments requis et les besoins de l'arrondissement. Elle ajoute qu'il est nécessaire d'obtenir un plan directeur pour le redéveloppement de la carrière Francon dans son ensemble. Sur d'autres sujets, elle souligne une nomination reçue par la Bibliothèque des jeunes, située au Centre René-Goupil, le don de livres des bibliothèques de l'arrondissement ainsi que les prix remportés par l'organisme MU pour la création de murales qui contribuent à la revitalisation de l'arrondissement. Elle invite les citoyens à la vigilance au regard des pancartes d'interdiction de stationnement qui sont en vigueur depuis le 1^{er} avril ainsi que face à la limite de vitesse du 30km/h. Elle explique que, dans l'objectif d'augmenter la visibilité et la sécurité, les lignes jaunes seront repeintes aux intersections des rues. Elle termine en mentionnant que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation publique sur le racisme systémique en mai 2019.

La conseillère, Rosannie Filato, dépose une motion intitulée : « Motion des conseillers relative au projet d'un clos de voirie » afin qu'elle soit étudiée au prochain conseil d'arrondissement.

Ensuite, elle parle du bazar « Les Intemporelles de Villeray vintage » au Centre Lajeunesse qui aura lieu les 6-7 avril 2019 dans le quartier de Villeray et de l'ouverture des café-terrasses qui est devancée au 1^{er} avril par la modification du Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse. Elle fournit des informations sur le nouveau Programme des installations sportives extérieures de la Ville-centre qui représente un investissement de 29,5 M \$ dans lequel, l'arrondissement déposera des projets.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, mentionne que le ménage du printemps dans les rues ainsi que les « lave-trottoirs » sont en fonction depuis le 1^{er} avril et que ces opérations devraient prendre quelques semaines. Par ailleurs, il informe les citoyens que la période d'inscription pour les camps de jour estivaux est en cours. Il fournit des informations sur le projet particulier de la CSDM, visant la construction d'une école de trois étages au 8901, boul. Saint-Michel, qui est inscrit à l'article 40.01 de l'ordre du jour. Il poursuit sur l'arrivée des stations BIXI et la venue des vélos et incite les citoyens à la vigilance. En terminant, il informe les citoyens de la Fête des bénévoles qui se tiendra bientôt et remercie à l'avance l'implication de tous les bénévoles de l'arrondissement.

Le conseiller, Josué Corvil, remercie les citoyennes et citoyens de leur présence au conseil d'arrondissement ainsi que la présence des représentants de la Société de transport de Montréal en regard au projet SRB-Pie-IX. Il félicite madame Filato pour sa nomination sur le dossier de la sécurité publique au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal. Il précise que les travaux se poursuivent à la bibliothèque de Saint-Michel. Il salue les représentants de l'école Bienville qui sont présents pour exprimer leurs préoccupations concernant le détournement des autobus sur la 25^e Avenue. En terminant, il invite les citoyennes et citoyens du quartier de Saint-Michel à participer aux activités de la Maison d'Haïti, notamment les activités culturelles.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14004), la mairesse d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Jennifer Galewski	Clôturer l'espace de jeux au parc Jarry
Roxanne Lorrain	Vignettes de stationnement sur la rue De Castelnau ouest / Sécurité des piétons dans le secteur De Castelnau ouest
Jean Bériault	Mesures d'atténuation de la circulation sur la rue De Castelnau ouest
Mario Di Chiaro	Refus de subvention pour les locataires du 1000, rue Villeray
Ronald Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault et marché Atlas (24 ^e Avenue)
Sasha Miguel Dyck Holzinger	Immeuble à l'angle de la rue Ball et de l'avenue Outremont
Madeleine Lachaine Loiselle	Apaisement de la vitesse sur la rue Lajeunesse
Jean Panet Raymond	Plan directeur de l'arrondissement
Michel Lafleur	Tennis Canada et projet d'un toit rétractable
Maria Amoruso	Rendez-vous avec monsieur Sylvain Ouellet
Danielle Lemay	Tennis Canada et projet d'un toit rétractable
Pierre Lamarre	Piscine Saint-Roch et patinoires
Donatantonio Del Sonno	Remerciements pour le local au chalet du parc Champdoré

À 20 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Alain Courchesne	Sécurité publique
Donat Mayisangi Mandeki	Problème de détournement des autobus sur la 25 ^e Avenue
Georges Piriou	Stationnement des voitures de taxis devant sa résidence
Eric Allen Junior	Participation citoyenne
Bamba Hamed Banbadjan	Soccer
Dominic Rioual	Déneigement des trottoirs
Jean-Baptiste Leclercq	Projet de développement urbain du secteur De Castelnau ouest
Isabelle Bouisset	Réserves foncières
Valérie Bloch	Déficit nature dans Parc-Extension
Maxime Thibault-Leblanc	Gentrification dans le quartier Villeray
Marc-André Vinet	Vignette de stationnement sur la rue Berri entre Faillon et De Castelnau

Magalie Renée

Clos de voirie

Raynald Vallières

Clos de voirie dans la carrière Francon

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 21 h 05.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 05, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0075

Proclamation du jour de la terre, le 22 avril 2019.

CONSIDÉRANT que le 22 avril est décrété « Jour de la Terre » et que cet événement est la plus importante célébration environnementale par la société civile;

CONSIDÉRANT que célébré depuis 1995 au Québec, le « Jour de la Terre » s'est donné pour mission d'accompagner les individus et organisations dans leur transition environnementale;

CONSIDÉRANT qu'au fil des ans, le « Jour de la Terre » est devenu l'événement participatif écologiste le plus important de la planète;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 22 avril 2019 « Jour de la Terre » et que les élus encouragent toute la population à poser régulièrement des gestes significatifs envers l'amélioration de l'environnement dans leur communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA19 14 0076

Proclamation de la Journée commémorative de l'anniversaire du génocide arménien, en solidarité avec la communauté arménienne de Montréal, le 24 avril 2019.

CONSIDÉRANT qu'une importante communauté arménienne s'est implantée depuis longtemps sur le territoire de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'Administration municipale s'est engagée par la « Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale » à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement condamne par le fait même le massacre d'un million cinq cent mille hommes, femmes et enfants, et la déportation des survivants de leurs territoires historiques perpétré par le gouvernement turc le 24 avril 1915;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 24 avril 2019, « Journée commémorative de l'anniversaire du génocide arménien », en solidarité avec la communauté arménienne de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA19 14 0077

Proclamation du Jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail, le 28 avril 2019.

CONSIDÉRANT que le Congrès du travail du Canada (CTC) proclamait, en 1984, le 28 avril « Jour de deuil national » à la mémoire des personnes décédées ou blessées sur les lieux du travail;

CONSIDÉRANT que le « Jour de deuil national », a été officiellement reconnu par le gouvernement fédéral en 1991, et adopté depuis dans près de 80 pays;

CONSIDÉRANT que l'an dernier au Québec 230 personnes ont perdu la vie dans un accident de travail ou en raison de maladies professionnelles;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 28 avril, « Jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail »;

que cette journée soit pour nous tous une occasion de recueillement envers ceux et celles qui sont décédés accidentellement au travail, de sollicitude envers les personnes qui ont subi des blessures dans ce même contexte, et, enfin de réflexion sur notre responsabilité individuelle au plan de la prévention des accidents.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA19 14 0078

Proclamation de la semaine de l'action bénévole, du 7 au 13 avril 2019.

CONSIDÉRANT l'apport essentiel de tous les bénévoles de l'arrondissement qui, par leur intervention, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT les nombreuses heures de travail et de dévouement consacrées au bien-être de la population de l'arrondissement par tous les bénévoles;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 7 au 13 avril 2019, Semaine de l'action bénévole 2019, sous le thème « Et si on osait...bénévoler! ».

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA19 14 0079

Proclamation du jour du souvenir de toutes les victimes de l'holocauste, le 1^{er} mai 2019.

CONSIDÉRANT que six millions de Juifs ont été victimes de l'Holocauste durant la Deuxième Guerre mondiale;

CONSIDÉRANT que Montréal a été l'une des premières villes à accueillir les survivants de ce génocide;

CONSIDÉRANT que l'Administration municipale s'est engagée déjà par sa Proclamation : « Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale » à mener des actions, sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de proclamer le 1^{er} mai 2019, journée du YOM HASHOAH, « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », et ce, de façon récurrente pour les années à venir, tel qu'il est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif.

Adopté à l'unanimité.

15.05

À 21 h 36, la mairesse d'arrondissement suspend la séance.

À 21 h 39, mesdames Giuliana Fumagalli et Rosannie Filato ainsi que monsieur Josué Corvil reprennent leur siège.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0080

Autoriser une dépense de 22 789,20 \$, à même le surplus de gestion de l'arrondissement, pour l'embauche de deux cadets-policiers additionnels pour le programme de prévention en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal et autoriser le directeur de l'arrondissement à signer l'entente à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'un montant de 22 789, 20 \$ au Service de police de la Ville de Montréal, à même le surplus de gestion de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour bénéficier des services de deux cadets-policiers à vélo additionnels, suivant les termes et conditions plus amplement énumérés à l'entente de service à intervenir entre le Service de police et l'arrondissement;
2. d'autoriser monsieur Stéphane Chénier, directeur de l'arrondissement, à signer l'entente de service au nom de l'arrondissement;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1194322003

À 21 h 42, monsieur Sylvain Ouellet reprend son siège.

CA19 14 0081

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 197 853 \$ à l'organisme le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., pour l'année 2019, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM) et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 197 853 \$ à l'organisme le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., pour l'année 2019, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM);
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les montants de 194 000 \$ et de 3 853 \$ sont respectivement assumés par l'arrondissement et la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1187644021

CA19 14 0082

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 819 232 \$ à 23 organismes désignés à la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approuver les projets de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 819 232 \$ à 23 organismes de l'arrondissement, pour l'année 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), comme suit :

Organisme	Projet et période	Montant
PACT de rue	Travail de rue dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension 8 avril 2019 au 31 mars 2020	101 760 \$
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse — Tandem	Action pivots VSP 8 avril 2019 au 31 mars 2020	35 000 \$ 25 000 \$ (Sécurité urbaine)
Association des locataires de	Soutien au développement du	22 000 \$

Villeray	logement social 8 avril 2019 au 31 mars 2020	
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray	Comptoir alimentaire 8 avril 2019 au 31 mars 2020	25 000 \$
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray	Projet Villeray dans l'Est 8 avril 2019 au 31 mars 2020	87 391 \$
Maison de Quartier Villeray	Jardins collectifs 8 avril 2019 au 30 novembre 2019	25 000 \$
Créations Etc.	Projet Rousselot 8 avril 2019 au 31 mars 2020	20 000 \$
Centre Lasallien Saint-Michel	Cuisinons notre diversité 1 mai 2019 au 14 décembre 2019	7 000 \$
Forum jeunesse Saint-Michel	On a une voix! 8 avril 2019 au 31 mars 2020	20 172 \$
Joujouthèque Saint-Michel	Temps de jeux 2 juillet 2019 au 31 mars 2020	29 655 \$
La Grande Porte	La petite maison 8 avril 2019 au 31 mars 2020	40 000 \$
Les Monarques de Montréal	Intervention en soirée 8 avril 2019 au 31 mars 2020	6 739 \$
Mon resto St-Michel	Accueil et accompagnement familles St-Michel 8 avril 2019 au 31 mars 2020	38 700 \$
Mon resto St-Michel	Agent de mobilisation 8 avril 2019 au 31 mars 2020	42 000 \$
Relais des jeunes familles	Soutien et accompagnement auprès des jeunes parents 8 avril 2019 au 31 mars 2020	40 000 \$
Afrique au féminin	Rapprochement femmes 8 avril 2019 au 31 mars 2020	18 000 \$
Centre communautaire Jeunesse Unie	Faire sa place! 8 avril 2019 au 31 mars 2020	40 000 \$
CHAIS-Ressource famille	Jeunes Leaders 8 avril 2019 au 31 mars 2020	10 200 \$
Comité d'action de Parc-Extension	Initiative pour une approche intégrée des conditions de logement 3 juin 2019 au 31 mars 2020	30 000 \$
Corporation de gestion des loisirs du parc	Un enfant en sécurité, une communauté en santé 8 avril 2019 au 31 mars 2020	20 000 \$
Cuisine et vie collectives Saint-Roch	Éducation et intégration via l'autonomie alimentaire 15 avril 2019 au 17 janvier 2020	20 948 \$
L'Organisation des jeunes de Parc-Extension	Local X-Art 8 avril 2019 au 31 mars 2020	50 000 \$
La Place Commune, Coopérative de Solidarité	Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale par le bénévolat et l'action communautaire 8 avril 2019 au 31 mars 2020	18 000 \$
Ressource Action-Alimentation	Accompagnement social en sécurité alimentaire 8 avril 2019 au 31 mars 2020	30 000 \$
Vivre Saint-Michel en santé	Développement culturel 8 avril 2019 au 31 mars 2020	16 667 \$

- d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1197644001

CA19 14 0083

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 63 000 \$ à quatre organismes désignés à la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes » et approuver les projets de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 63 000 \$ à quatre organismes de l'arrondissement, pour l'année 2019, dans le cadre du dossier prioritaire de la « Prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes », comme suit :
 - 10 000 \$ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc.
 - 13 000 \$ au Projet Ado Communautaire en Travail de rue
 - 5 400 \$ à la Maison d'Haïti
 - 34 600 \$ aux Monarques de Montréal
2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197644002

CA19 14 0084

Accorder un soutien financier non récurrent de 58 365 \$ à l'organisme Vivre Saint-Michel en santé, pour l'année 2019, pour la réalisation d'une partie du plan de quartier en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 58 365 \$ à l'organisme Vivre Saint-Michel en santé, pour l'année 2019, pour la réalisation d'une partie du plan de quartier en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI);
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1197644004

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 et 20.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0085

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 28 000 \$ à deux organismes de l'arrondissement, pour l'année 2019, dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant, comme suit : 14 000 \$ à Afrique au féminin et 14 000 \$ au Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales et approuver les projets de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 28 000 \$ à deux organismes de l'arrondissement, pour l'année 2019, dans le cadre du dossier prioritaire de la Politique de l'enfant, comme suit :
 - 14 000 \$ à Afrique au féminin
 - 14 000 \$ au Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales
2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1197644003

CA19 14 0086

Autoriser le renouvellement du bail pour la location du complexe modulaire de la Division des parcs à Atco Structures & Logistics, pour une période de 24 mois débutant le 1^{er} mai 2019, au montant de 134 980,65 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le renouvellement du contrat de location à ATCO Structures & Logistics Itée, pour la location du complexe modulaire pour la Division des parcs, situé au 9100, boulevard Pie-IX, pour une période de 24 mois débutant le 1^{er} mai 2019, aux prix soumis pour la prolongation du bail, soit la somme totale de 134 980,65 \$, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1191309004

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0087

Approuver le don de livres aux organismes Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, la Bibliothèque des jeunes de Montréal et La Maison des Grands-Parents de Villeray, d'environ 12 365 documents retirés des collections des trois bibliothèques de l'arrondissement, dans le cadre d'un processus annuel de dons de livres.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver le don de livres aux organismes Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, la Bibliothèque des jeunes de Montréal et La Maison des Grands-Parents de Villeray, d'environ 12 365 documents retirés des collections des trois bibliothèques de l'arrondissement, soit Le Prévost, de Saint-Michel et de Parc-Extension, dans le cadre d'un processus annuel de dons de livres élargis aux différents partenaires de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193356007

CA19 14 0088

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 28 février 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 28 février 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1191309003

CA19 14 0089

Autoriser une dépense de 1 440 \$, taxes incluses, pour la participation de l'arrondissement à la 13^e édition du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, le 30 avril 2019.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 1 440 \$, taxes incluses, pour la participation de l'arrondissement à la 13^e édition du Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, le 30 avril 2019;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1194518001

CA19 14 0090

Autoriser une affectation maximale de 160 000 \$ à même les surplus libres de l'arrondissement pour le maintien d'une brigade de propreté.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 160 000 \$ à même les surplus libres de l'arrondissement pour le maintien d'une brigade de propreté pour la saison estivale 2019;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1194518004

CA19 14 0091

Autoriser la modification de la provenance du financement du projet de déminéralisation et de plantation supplémentaire et le transfert de l'affectation maximale de 819 760 \$ initialement prévue au fonds de parcs au surplus libre de l'arrondissement - Addenda.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'amender la résolution numéro CA19 14 0011 (sommaire décisionnel numéro 1190097001), adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 février 2019, afin de modifier la provenance du financement du projet de déminéralisation et de plantation supplémentaire et de transférer l'affectation maximale de 819 760 \$ initialement prévue au fonds de parcs au surplus libre de l'arrondissement;
2. d'imputer cette modification conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1190097001

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0092

Autoriser une affectation maximale au fonds discrétionnaire des élus de 62 500 \$, à même le surplus libre de l'arrondissement, afin de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) présents dans les différents districts de l'arrondissement pour l'année 2019.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale au fonds discrétionnaire des élus de 62 500 \$ en provenance du surplus libre de l'arrondissement afin de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière d'organismes à but non lucratif (OBNL) présents dans les différents districts de l'arrondissement, pour l'année 2019;
2. d'imputer cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1194322002

CA19 14 0093

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 850 \$ à neuf organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 500 \$ à la Communauté hellénique du Grand Montréal, 400 \$ à la Corporation d'éducation jeunesse, 300 \$ à Créations etc., 500 \$ à Espace famille Villeray, 200 \$ à la Fondation Dynastie; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à la Communauté hellénique du Grand Montréal, 500 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO); DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 200 \$ au Carrefour populaire de St-Michel inc., 500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel, 250 \$ à St-Michel vie sans frontières, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 850 \$ à neuf organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2019 comme suit :

**FONDS DE LA MAIRESSE
MONTANT : 1 900 \$**

- 500 \$** à la Communauté hellénique du Grand Montréal - pour la Fête nationale de la Grèce
- 400 \$** à la Corporation d'éducation jeunesse - pour leur Cocktail d'anniversaire
- 300 \$** à Créations etc. - pour leurs diverses activités dans le cadre du Projet Rousselot
- 500 \$** à Espace famille Villeray - pour la Su-Père Fête de Villeray
- 200 \$** à la Fondation Dynastie - pour la 3^e édition du Gala Dynastie

**PARC-EXTENSION
MONTANT : 1 000 \$**

- 500 \$ à la Communauté hellénique du Grand Montréal - pour la Fête nationale de la Grèce
- 500 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO) - pour leurs diverses activités

SAINT-MICHEL
MONTANT : 950 \$

- 200 \$ au Carrefour populaire de St-Michel inc. - pour leur repas spaghetti annuel
- 500 \$ à la Maison de la famille de St-Michel - pour leur 26^e anniversaire
- 250 \$ à St-Michel vie sans frontières - pour leurs différentes activités

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1193356009

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0094

Adopter le premier projet de résolution PP19-14002 visant une demande d'autorisation pour la démolition de l'immeuble situé au 8901, boulevard Saint-Michel et la construction d'une école de trois étages en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), en dérogation aux articles 24, 25, 62, 81, 413.0.1, 539 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 24, 25, 62, 81, 413.0.1, 539 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), le premier projet de résolution PP19-14002 à l'effet d'autoriser la démolition de l'immeuble portant le numéro civique 8901, boulevard Saint-Michel et la construction d'une école de trois étages aux conditions suivantes :
 - que le pourcentage de maçonnerie sur la façade Saint-Michel ne soit pas inférieur à 65 % et que celui sur la façade de la 12^e Avenue soit conforme à l'article 81 du Règlement de zonage (01-283);
 - que tout parement métallique utilisé ait une épaisseur minimale de 3,0 mm;
 - que tout appentis mécanique sur le toit du bâtiment soit revêtu de panneaux métalliques et de persiennes;
 - qu'une garantie monétaire d'une valeur de 50 316,57 \$ visant la protection des arbres publics soit déposée préalablement à l'émission du permis de démolition pour le bâtiment existant et que cette garantie soit retenue jusqu'à la fin des travaux de construction et d'aménagement paysager;
 - que le pourcentage de verdissement au niveau du sol ne soit pas inférieur à 20 %;
 - qu'une bande végétalisée d'une largeur minimale de 2 mètres soit aménagée entre la cour d'école et les limites de propriété;
 - qu'une clôture en métal ornemental soit installée autour de la cour d'école;
 - que l'œuvre d'art « Le grand cerf-volant » soit conservée et intégrée au projet;

- qu'au moins une œuvre d'art intégrée au projet soit visible depuis le domaine public;
- que, dans le cas d'un agrandissement faisant l'objet d'une demande de permis à l'intérieur de 36 mois de l'adoption finale de la présente résolution du projet particulier, l'ensemble du bâtiment soit assujéti à une révision architecturale en fonction des objectifs et critères applicables aux nouvelles constructions.

Un permis de démolition visant l'immeuble faisant l'objet de la présente autorisation peut être émis avant l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale de la nouvelle construction.

La présente autorisation deviendra nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1198053002

CA19 14 0095

Donner un avis de motion et dépôt de projet - Règlement RCA18-14009-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA18-14009-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés ».

40.02 1191766001

CA19 14 0096

Adopter le Règlement RCA14-14001-2 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA14-14001-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse » a été donné le 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA14-14001-2 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA14-14001-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse ».

Adopté à l'unanimité.

40.03 1196996004

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.04 à 40.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0097

Soumettre à un appel la décision CD19-03 du comité de démolition de l'arrondissement quant à la démolition des bâtiments situés au 7396-7398 et 7406-7408 de la rue Saint-Hubert et leur remplacement par un nouvel immeuble de trois étages, avec construction hors toit accueillant un rez-de-chaussée commercial et un total de 16 logements aux étages.

ATTENDU que le comité de démolition de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a autorisé la démolition des bâtiments situés aux 7396-7398 et 7406-7408, rue Saint-Hubert, lors de sa séance publique tenue le 11 février 2019;

ATTENDU qu'une demande d'appel de cette décision a été reçue à l'arrondissement le 26 février 2019;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement doit prendre une décision sur la demande d'appel en vertu de l'article 27 du Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA04-14007);

La mairesse de l'arrondissement explique le processus d'appel et invite le citoyen qui a formulé l'appel de la décision du comité de démolition du 11 février 2019, à s'approcher et à faire valoir ses motifs d'appel;

Monsieur Maxime Thibault-Leblanc, représentant de l'Association des locataires de Villeray, s'exprime;

Après délibérations;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension confirme la décision prise par le comité de démolition de l'arrondissement, lors de sa séance du 11 février 2019, relativement aux immeubles situés aux 7396-7398 et 7406-7408, rue Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1195898007

CA19 14 0098

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment de trois étages, avec construction hors toit, en remplacement des immeubles situés au 7396-7398 et 7406-7408, rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A-104, A-300, A-301, A-302, A-303, A-304 et A-305 visant la construction d'un nouveau bâtiment de trois étages, avec construction hors-toit en remplacement des bâtiments situés aux 7396 à 7408, rue Saint-Hubert et réalisés, signés et scellés par M. Mark Calce, architecte en date du 25 janvier 2019 et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 11 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1195898004

CA19 14 0099

Soumettre à un appel la décision CD19-02 du comité de démolition de l'arrondissement quant à la démolition du bâtiment situé au 7260, rue Saint-Urbain et son remplacement par un nouvel immeuble à vocation commerciale de six étages, avec construction hors toit.

ATTENDU que le comité de démolition de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a autorisé la démolition du bâtiment situé au 7260, rue Saint-Urbain lors de sa séance publique tenue le 11 février 2019;

ATTENDU qu'une demande d'appel de cette décision a été reçue à l'arrondissement le 26 février 2019;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement doit prendre une décision sur la demande d'appel en vertu de l'article 27 du Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA04-14007);

La mairesse de l'arrondissement explique le processus d'appel et invite le citoyen qui a formulé l'appel de la décision du comité de démolition du 11 février 2019, à s'approcher et à faire valoir ses motifs d'appel;

Monsieur Maxime Thibault-Leblanc, représentant de l'Association des locataires de Villeray, s'exprime;

Après délibérations;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension confirme la décision prise par le comité de démolition de l'arrondissement, lors de sa séance du 11 février 2019, relativement au bâtiment situé au 7260, rue Saint-Urbain.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1195898006

CA19 14 0100

Accorder une dérogation mineure aux articles 60 et 87 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre, en remplacement du bâtiment situé au 7260, rue Saint-Urbain, la construction d'un immeuble implanté devant l'alignement de construction prescrit et comportant une proportion d'ouvertures supérieure à 40 %, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

La mairesse d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Monsieur Sasha Miguel Dyck Holzinger s'est exprimé, mais n'est pas intervenu relativement à la dérogation mineure concernant l'alignement de construction et la proportion d'ouvertures de l'immeuble.

Soumise, une demande de dérogation mineure aux articles 60 et 87 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre la construction d'un nouvel immeuble implanté devant l'alignement de construction prescrit et comportant une proportion d'ouvertures supérieure à 40 %, en remplacement du bâtiment situé au 7260, rue Saint-Urbain.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 11 février 2019, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau accès Montréal de l'arrondissement, le 14 mars 2019, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA02-14006), une dérogation mineure aux articles 60 et 87 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre la construction d'un nouvel immeuble implanté devant l'alignement de construction prescrit et comportant une proportion d'ouvertures supérieure à 40 %, en remplacement du bâtiment situé au 7260, rue Saint-Urbain.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1195898003

CA19 14 0101

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment de six étages, avec construction hors toit, destiné à accueillir des fonctions commerciales, en remplacement de l'immeuble situé au 7260, rue Saint-Urbain.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A100, A300, A400 et A401 visant la construction d'un nouveau bâtiment de six étages, avec construction hors-toit en remplacement du bâtiment situé au 7260, rue Saint-Urbain et réalisés, signés et scellés par M. Richard Kaplin, architecte en date du 7 mars 2019 et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1195898002

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.09 à 40.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0102

Accorder une dérogation mineure à l'article 52 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 7622-7624, avenue De Chateaubriand en retrait de l'alignement de construction prescrit, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006).

La mairesse d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Monsieur Sasha Miguel Dyck Holzinger s'est exprimé, mais n'est pas intervenu relativement à la dérogation mineure concernant l'alignement de construction de l'immeuble.

Soumise, une demande de dérogation mineure à l'article 52 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 7622-7624, avenue De Chateaubriand en retrait de l'alignement de construction prescrit.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 11 mars 2019, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau accès Montréal de l'arrondissement, le 14 mars 2019, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 52 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 7622-7624, avenue De Chateaubriand en retrait de l'alignement de construction prescrit.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1198053004

CA19 14 0103

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment au 7622-7624, avenue De Chateaubriand pour y aménager deux logements.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans estampillés en date du 12 mars 2019 visant l'agrandissement du bâtiment au 7622-7624, avenue De Chateaubriand pour y aménager deux logements.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1198053003

CA19 14 0104

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection du bâtiment situé au 9230, boulevard Pie-IX.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les pages 8, 9, 10, 16, 17, 19 et 20 des plans préparés le 13 mars 2019 par Justin Viens architecture inc., visant la réfection du bâtiment situé au 9230, boulevard Pie-IX, estampillés en date du 19 mars 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1191385002

CA19 14 0105

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 8251, rue Saint-Hubert.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans datés du 14 mars 2019, pages A05 à A08 , préparés par Ashraf Mohamed-Ahmed architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 mars 2019 et visant l'agrandissement du bâtiment situé au 8251, rue Saint-Hubert.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1196495002

Levée de la séance

À 22 h 18, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2019.